

# LA CHARTE

Les membres de France Espaces Naturistes accueillent dans leurs centres tous les naturistes licenciés ou non et prennent les engagements suivants sur la pratique du naturisme, la sécurité et la protection de l'environnement.

- Favoriser la pratique d'un naturisme sain, familial, naturel.
- Faire preuve de tolérance et respecter les individualités de chacun.
- Veiller au respect de la nudité tout en restant compréhensif à l'égard des adolescents.
- Rester à l'écoute des personnes qui peuvent avoir des appréhensions à la découverte du naturisme.
- Garantir la tranquillité des vacanciers naturistes tout en organisant des activités sportives ou culturelles pour ceux qui le souhaitent.
- Assurer la tranquillité des vacanciers :  
Ne tolérer dans les centres aucune attitude de voyeurisme ou d'exhibitionnisme susceptible de choquer les enfants ou les adultes.
- Informer les vacanciers sur la possibilité de pratiquer le naturisme, toute l'année, en faisant connaître les structures nationales et internationales : Clubs, Associations, Fédérations.
- Respecter et préserver la nature, protéger l'environnement en favorisant les économies d'énergie et d'eau.
- Promouvoir les sites touristiques et culturels proches de leur établissement.

**Les membres de FEN n'exigent pas la licence naturiste**